

# Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

## Mai 2016 : le calendrier explique l'envolée des ventes

En mai 2016, 11 260 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 21,6 % par rapport à mai 2015. Cette hausse, la plus élevée depuis février 2011, est un effet calendaire. Mai 2016 a en effet compté trois jours ouvrés de plus qu'en 2015 (20 contre 17, soit + 18 %). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs se sont accrues de 7,0 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en progression de 22,0 %, ont représenté 57 % des immatriculations du mois de mai. Les acquisitions réalisées par les sociétés, qui rassemblent quatre immatriculations de voitures neuves sur dix, ont été nettement plus vigoureuses que les ventes auprès des ménages (+ 34 % contre + 15 %).

Les immatriculations de la plupart des autres catégories de véhicules ont été dynamiques. En mai, seuls quatre segments ont échappé à la croissance des ventes : les camionnettes, les remorques lourdes, les véhicules de transport en commun et les cyclomoteurs.

### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mai 2016

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 462	1 175	486	1 049	1 260	6 432
Cyclomoteur	164	89	28	65	130	476
Motocycle	270	139	41	122	123	695
Voiturette	25	9	11	16	16	77
Remorque légère et caravane	150	88	41	93	79	451
VASP léger	379	165	65	136	131	876
Autobus et autocar	-	-	-	1	5	6
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	508	235	82	188	209	1 222
Camion	28	23	4	11	26	92
Tracteur routier	42	46	25	10	55	178
Semi-remorque	26	41	19	7	28	121
Remorque lourde	2	2	1	6	-	11
VASP lourd	13	3	2	3	2	23
Tracteur agricole	53	67	51	45	74	290
Engin agricole (autre que tracteur)	60	80	79	27	64	310
<b>Ensemble</b>	<b>4 182</b>	<b>2 162</b>	<b>935</b>	<b>1 779</b>	<b>2 202</b>	<b>11 260</b>

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En mai 2016, 6 432 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 22,0 % par rapport à mai 2015, proche de celle observée en France métropolitaine (+ 22,7 %).

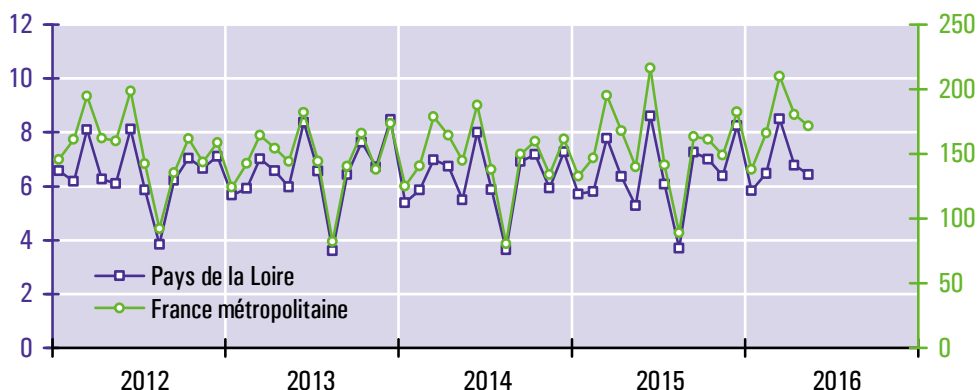
À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont bondi de 33,9 % par rapport à mai 2015 (après + 12,7 % en avril, + 9,4 % en mars et + 11,1 % en février). La croissance des acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) a été deux fois plus faible (+ 15,2 %).

Pour la première fois depuis le début de l'année et la cinquième fois depuis fin 2011, les immatriculations de voitures équipées de moteurs diesel ont progressé (+ 7,6 % par rapport à mai 2015). En cumul annuel, elles sont en repli de 5,2 %. Le mois dernier, la part des modèles diesel s'est élevée à 48 %, très loin du record atteint en mars 2008 (80 %).

Pour le dix-septième mois consécutif, les immatriculations de voitures essence ont progressé (+ 39 % par rapport à mai 2015). Elles ont représenté le mois dernier 46 % des ventes totales de voitures dans la région, contre 41 % il y a un an.

Les immatriculations de modèles dits propres (hybrides et électriques) ont été dynamiques, rassemblant en cumul annuel 4,9 % des ventes de voitures neuves.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

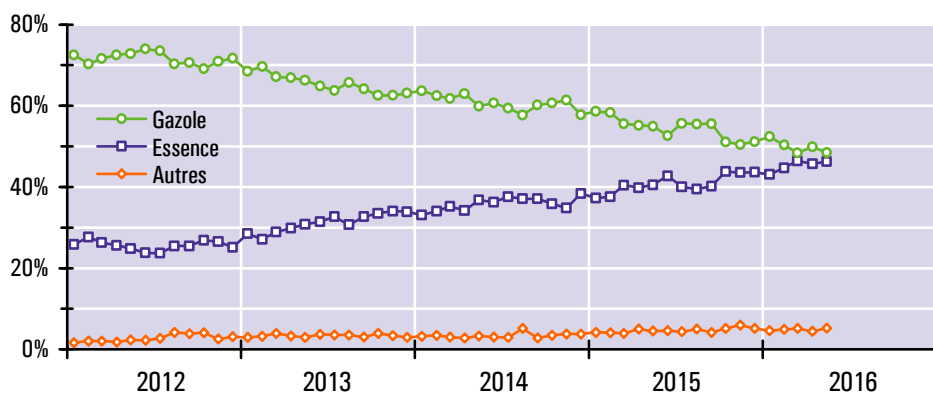
	Mai 2016			Juin 2015 à mai 2016		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	2 462	38 %	+ 26 %	30 683	38 %	+ 6 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 175	18 %	+ 18 %	15 285	19 %	+ 6 %
<b>Mayenne (53)</b>	486	8 %	+ 19 %	5 984	7 %	+ 4 %
<b>Sarthe (72)</b>	1 049	16 %	+ 17 %	12 958	16 %	+ 10 %
<b>Vendée (85)</b>	1 260	20 %	+ 23 %	16 415	20 %	+ 10 %
<b>Gazole</b>	3 118	48 %	+ 8 %	41 970	52 %	- 5 %
<b>Essence</b>	2 975	46 %	+ 39 %	35 372	43 %	+ 24 %
<b>Hybride</b>	194	3,0 %	+ 8 %	2 669	3,3 %	+ 18 %
<b>Électricité</b>	143	2,2 %	+ 160 %	1 285	1,6 %	+ 112 %
<b>Autres motorisations</b>	2	0,0 %	+ 100 %	29	0,0 %	+ 263 %
<b>Personnes morales</b>	2 561	40 %	+ 34 %	32 153	40 %	+ 9 %
<b>Personnes physiques</b>	3 871	60 %	+ 15 %	49 172	60 %	+ 6 %
<b>Ensemble</b>	6 432	100 %	+ 22 %	81 325	100 %	+ 7 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de mai 2016 et celles de mai 2015

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

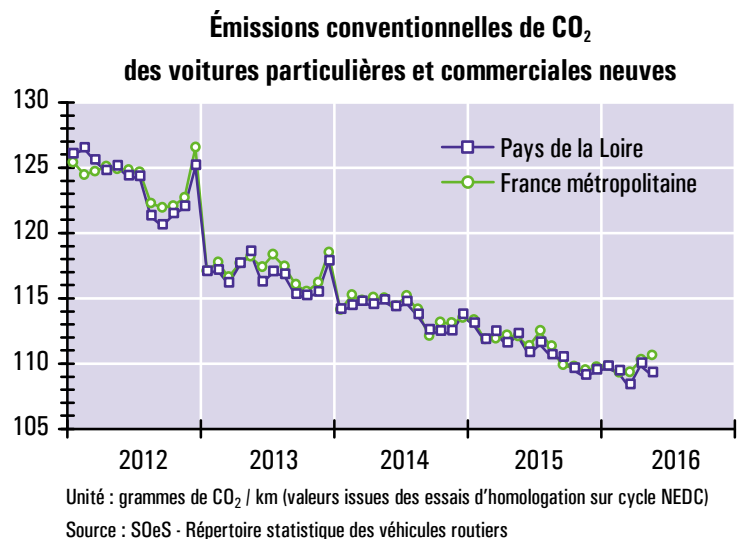
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en mai 2016 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,2 grammes par kilomètre, soit une diminution de 2,7 % par rapport à mai 2015. La mesure de ces émissions de CO<sub>2</sub> est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées ne sont pas le reflet fidèle de la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1<sup>er</sup> janvier des dispositions du bonus-malus.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

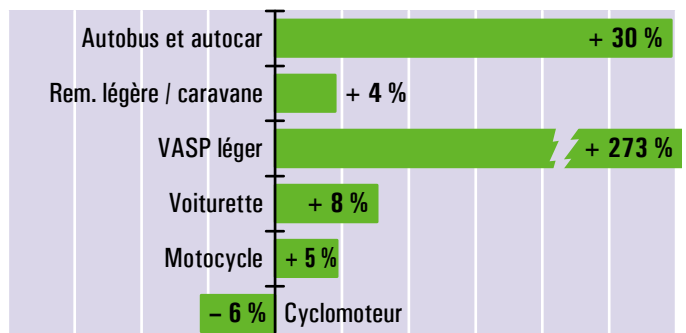
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation : depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont immatriculés en VASP et non plus en camionnettes. Le marché des autobus et des autocars demeure bien orienté (+ 30 % en cumul annuel) en dépit de ventes très faibles en avril (- 82 %) et en mai (- 25 %).

En dehors du cas particulier des camionnettes (cf. paragraphe ci-dessus), les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été vigoureuses. L'embellie des ventes, constatée depuis la fin d'année dernière, est une conséquence de l'amélioration de la santé financière des transporteurs routiers, liée à la baisse du prix des carburants.

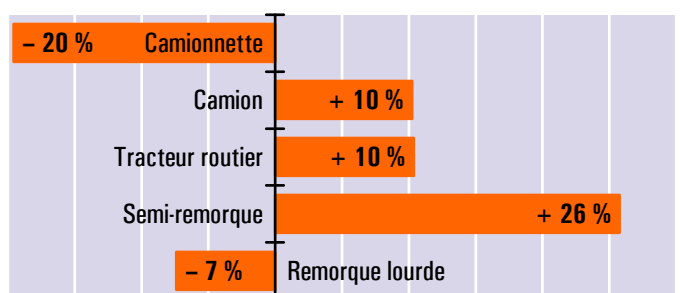
Sur le segment des véhicules spéciaux, les volumes de ventes ont là aussi été nettement plus élevés qu'en mai 2015 (+ 10 % pour les VASP lourds, + 42 % pour les tracteurs agricoles et + 58 % pour les autres engins agricoles). En cumul annuel, seul le marché des VASP lourds est orienté à la baisse (- 5 %).

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

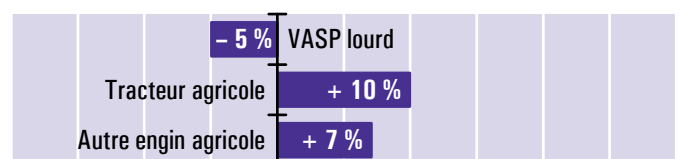
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juin 2015 à mai 2016) et celles des mêmes mois un an auparavant (juin 2014 à mai 2015)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).